EU AML / CFT
GLOBAL FACILITY

LA FACILITÉ GLOBALE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET FINANCEMENT DU TERRORISME - UN FLÉAU GLOBAL

Les insuffisances dans les cadres nationaux de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) constituent un risque réel pour l'intégrité et la stabilité des institutions et systèmes financiers et une **menace directe pour la sécurité mondiale**.

En dépit de progrès considérables, de nombreux pays subissent encore les effets de cadres juridiques et institutionnels défaillants, d'une faible connaissance des enjeux en matière de LCB-FT, et d'une coopération insuffisante entre les acteurs et institutions clés.

L'UE a adopté une série de mesures pour lutter contre ces phénomènes au niveau mondial, dans la lignée des **recommandations du Groupe d'action financière** (GAFI).

LA FACILITÉ GLOBALE DE L'UE SUR LE LCB-FT

La Commission Européenne a ainsi établi la **Facilité Globale de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**, un projet d'assistance technique visant à aider l'ensemble des pays du monde à renforcer leurs régimes LCB-FT.

La facilité est l'instrument désigné par la Commission pour soutenir les pays ayant des carences stratégiques en matière de LCB-FT, à travers la provision d'un vaste éventail de services d'assistance technique **adaptés aux besoins des pays, sur demande et en réponse aux menaces diverses.**

OBJECTIF

Le projet vise à soutenir les pays tiers dans leurs efforts pour **prévenir le blanchiment d'argent et couper l'accès au financement des individus/groupes terroristes et de la criminalité organisée**

€40.2 MILLIONS
financé par **Service des instruments de politique étrangère** de l'UE

12 ANS
(2017 - 2029)

PORTÉE GLOBALE

Géré par la **Service des instruments de politique étrangère (IPE)** de la Commission européenne. Mis en œuvre par **Expertise France**, avec la **Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit** - GIZ.

MÉTHODOLOGIE

Le projet s'articule autour de trois piliers distincts mais complémentaires, couvrant toutes les étapes et acteurs de l'enquête financière et de la chaîne pénale.

ÉTAPES DE L'ENQUÊTE FINANCIÈRE ET DE LA CHAINE PÉNALE



P1: Consolider les cadres législatifs, réglementaires et politiques: fourniture d'assistance technique comme évaluation, élaboration et conformité des cadres vis-à-vis des normes internationales; intégration d'éléments tels que le bénéficiaire effectif dans le cadre juridique; intégration de dispositions sur la société civile et les organisations à but non lucratif dans les lois et règlements

P2: Renforcer les capacités analytiques et institutionnelles: renforcement des capacités des acteurs LCB-FT dans les pays partenaires, notamment autorités de régulation, unités de renseignement financier, services répressifs, justice, organismes de recouvrement d'avoirs spécialisés, société civile et médias.

P3: Appuyer la coopération et les réseaux nationaux, régionaux et internationaux sur les enjeux LCB-FT: promotion d'une coopération accrue via la normalisation internationale et le développement d'accords bilatéraux; promotion de la cllaboration avec/entre groupes et réseaux régionaux/internationaux; facilitation du dialogue entre la société civile, le secteur privé et les entités publiques.

TYPES D'INTERVENTION

- Missions de cadrage
- Conseil/soutien à la rédaction de politiques
- Aide à la rédaction législative/réglementaire
- Formation en ligne/sur site sur mesure
- Appui au renforcement des capacités institutionnelles
- Networking régional et international
- Appui aux achats d'équipements liés au LCB-FT

Ressources:
- 5ème Directive Anti-Blanchiment (Directive (EU) 2018/843)
- EU methodology for the identification of high-risk third countries
- Recommandations du GAFI 2012

Financé par l'Union européenne

EU GLOBAL THREATS PROGRAMME

Mis en oeuvre par
EXPERTISE FRANCE GROUPE AFD
giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de la EU GF-AML/CFT et ne reflète pas nécessairement les vues de l'UE.